



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



PLANTATION D'ARBRES

Je vous invite à nouveau à profiter en grand nombre de notre programme d'aide financière à la plantation d'arbres destiné aux résidents, entreprises et institutions. Ce programme prévoit un remboursement accordé par la Ville équivalant à 50% du montant total déboursé pour l'acquisition d'un ou plusieurs arbres et pour les services de plantation, le cas échéant. Le remboursement maximal par année civile est fixé à 300 \$ (50% d'une facture de 600 \$) pour toutes les demandes visant un même terrain privé. La subvention est applicable non seulement aux arbres plantés en cour avant, mais aussi à ceux plantés en cour latérale ou arrière.

Les bénéfices liés à la présence d'arbres en grand nombre sur le territoire sont nombreux et le conseil municipal continue de prendre des mesures concrètes en ce sens.

Ainsi, en sus du programme d'aide financière à la plantation privée, le conseil a renouvelé la somme annuelle dédiée à la plantation d'arbres sur le territoire public de Saint-Augustin-de-Desmaures. Plus de 500 000 \$ seront consacrés cet été à la plantation de plus d'un millier d'arbres aux entrées de la ville, dans les parcs publics et surtout cette année dans les emprises de la Ville, le long de certaines rue des quartiers résidentiels et du parc industriel.



RÉSEAU SOCIAUX - RESPECT ENVERS LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Des commentaires irrévérencieux, blagues douteuses, parodies de mauvais goût et propos dénigrants sont régulièrement mis en ligne sur les réseaux sociaux concernant notamment les employés municipaux. Il s'agit évidemment de comportements qui n'ont pas leur place, mais qui sont hélas bien présents. Les membres du conseil municipal tiennent à offrir un milieu de travail sain et exempt de ce type de tourments à l'ensemble des employés de la Ville. Non seulement parce que la loi le commande, mais aussi parce qu'il s'agit d'une simple question de savoir-vivre.



Les administrateurs des différents sites qui publient, partagent ou laissent publier de telles ignominies l'ont trop facile, planqués qu'ils sont derrière leur écran et leur statut auto-proclamé de « diffuseur d'information ». Chacun est évidemment libre de s'exprimer, mais il y a des règles à suivre en société. Et ceux qui ne sont pas capables de les suivre doivent être rappelés à l'ordre. Si la liberté implique le respect des droits de chacun, l'ordre implique quant à lui le respect des droits de tous. Sans exception. Ainsi, je vous invite, le cas échéant, à vous désabonner de ces sites calomnieux et lorsque vous êtes témoin de propos déplacés, à les signaler, de même que les trolls qui y sévissent et leurs administrateurs. Du côté de la Ville, nous continuerons à prendre les mesures appropriées pour corriger tout écart de conduite, incluant les procédures judiciaires lorsque nécessaire. En cette matière, c'est tolérance zéro.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 27 août à 18 h 30. Surveillez nos différents médias concernant le lieu de la tenue de la prochaine séance du conseil à venir. Vous pouvez poser vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web (vsad.ca/seances) ou via la page Facebook@VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !



@VSADofficiel
@VSADSLCVC



@VSADofficiel
@Augustinoisactifs



@Ville-de-saint-augustin-de-desmaures

TRÉSORERIE *et taxes*

6^E ÉCHÉANCE : 1^{ER} AOÛT

7^E ÉCHÉANCE : 3 SEPTEMBRE

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

1^{er} août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 1^{er} novembre, 3 décembre, 6 janvier 2025 et 3 février 2025.

NOUVELLEMENT PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du nom de la personne propriétaire au rôle foncier. Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien-ne propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes aux échéances prévues. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant soit payé. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété via notre site web à l'adresse : <https://vsad.ca/evaluation>.



CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE

Pour modifier l'adresse postale à votre dossier, transmettez-nous les nouvelles coordonnées par courriel à l'adresse mentionnée dans l'encadré ou par envoi postal au : 200, route de Fosssambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2E3.

ARRÉRAGES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

S'il vous reste un solde pour vos taxes de l'année 2023, il serait important d'acquitter ce solde le plus rapidement possible afin d'éviter le processus de vente pour défaut de paiement de taxes. La liste des propriétés touchées sera déposée à la mi-août pour la séance du conseil du 27 août prochain. Les propriétaires concerné-e-s ont reçu une lettre informative accompagnée d'un relevé de compte.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/budget-finances> ou communiquer avec le Service de la trésorerie par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel tresorerie@vsad.ca.

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de la trésorerie sont situés à la bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau. Nous vous recommandons de consulter nos différents médias pour connaître la date de la réouverture de l'hôtel de ville.

JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. **24 mai – Avis - Cession d'un immeuble à titre gratuit**
2. **24 mai – Avis de promulgation** du Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
3. **31 mai – Appels d'offres**
APO-2024-026 – Contrat pour la conception et la réalisation d'une aire de jeux pour enfants au parc du Millénaire – (SÉAO 1842788)
APO-2024-030 – Contrat d'approvisionnement pour un camion six (6) roues (4x4) avec cabine simple sur châssis – (SÉAO 1848410)
APO-2024-031 – Contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels relatifs au projet de l'hôtel de ville (Salle du conseil – (SÉAO 1853501)
APO-2024-029 – Contrat pour la conception d'une étude de circulation routière dans le secteur est (Bocages) – (SÉAO 1847084)
4. **3 juin – Avis de demandes de dérogations mineures**
3021, rue de la Riviera
2113, rue Guy
3008, rue Henri-Bernatchez
5. **10 juin – Avis de promulgation** du Règlement n° 2024-724 sur la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
6. **10 juin – Avis de modification du calendrier** des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024
7. **13 juin – Avis de demandes de dérogations mineures**
3210, rue Delisle
8. **21 juin – Appel d'offres**
APO-2024-032 – Contrat de services professionnels en architecture du paysage pour l'aménagement du parc de la Falaise (SÉAO 20002679)
9. **5 juillet – Avis de promulgation** du Règlement n° 2024-722 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général
10. **7 juillet – 2^e avis** - Article 73 de la Loi sur les compétences municipales
11. **12 juillet – Appels d'offres**
APO-2024-033 – Contrat pour la réalisation de travaux relatifs à la réfection des sentiers en pavage du parc Delphis-Marois (SÉAO 20006628)
APO-2024-027 – Contrat pour la fourniture et l'installation de mobilier dans le cadre de l'agrandissement et du réaménagement de l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (incluant des services de conception et d'aménagement d'espaces de travail) (SÉAO 20006625)



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/avis> ou communiquer avec le Service juridique et du greffe au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel greffe@vsad.ca.

TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

TRAVAUX ROUTIERS SUR LA ROUTE RACETTE ET RENTRÉE SCOLAIRE

Depuis le 13 mai 2024, d'importants travaux se déroulent sur la route Racette. Ces travaux incluent le remplacement du pavage, ainsi que la mise en place de nouvelles infrastructures d'aqueduc et d'égout. Ce projet vise également à améliorer la sécurité routière et à encourager les modes de déplacements actifs au cœur du secteur Centre de la VSAD notamment par :

- L'ajout d'un trottoir et d'une piste cyclable, séparés de la chaussée par une banquette engazonnée avec des arbres, du côté ouest ;
- La reconstruction du trottoir et ajout d'une piste cyclable, séparés de la chaussée par une banquette engazonnée avec des arbres, du côté est.

La fin des travaux est planifiée pour septembre 2024.

TRANSPORTS ACTIFS

Des panneaux de signalisation seront installés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, tant pour les modes de transport actifs (piéton·ne·s, cyclistes, etc.) que pour les véhicules. Il est essentiel de respecter cette signalisation et de faire preuve de prudence et de civisme lors des déplacements dans la zone des travaux.

En ce qui concerne plus spécifiquement la passerelle piétonne reliant la route Racette à la rue du Collège et celle reliant la rue du Blé à la route Racette, les travaux seront généralement effectués en dehors des périodes scolaires.

Cependant, certains travaux sur la route Racette, à proximité de ces passerelles, pourraient avoir lieu pendant la période scolaire. Dans ce cas, des chemins de détour ont été prévus pour permettre aux écolier·ière·s de traverser la route Racette en toute sécurité. La période de mise en place de ces chemins de détour sera annoncée via les différents médias sociaux de la Ville.



Les commerces de la Banque Nationale, d'Éducazoo et de Postes-Canada situés au 421, route 138 et les commerces situés aux Galeries St-Augustin, situés au 130, route Racette, resteront ouverts pendant toute la durée des travaux, avec des points d'accès adaptés en fonction de l'avancement du chantier. La signalisation est mise en place afin d'indiquer les points d'accès.

Des mises à jour régulières, incluant des informations sur les détours de la circulation, l'accès aux commerces et le calendrier des travaux sont diffusées via diverses plateformes et réseaux sociaux, notamment sur la page web dédiée aux travaux à l'adresse : <https://vsad.ca/racette>, en fonction des différentes phases.

Pour plus d'information, contactez le Service des travaux publics au 418 878-2955 ou par courriel travauxpublics@vsad.ca.

L'IMPORTANCE DE RESPECTER LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ

Il est obligatoire de respecter un corridor de sécurité entre votre véhicule et un véhicule d'urgence, une dépanneuse ou un véhicule de surveillance qui est immobilisé sur la route.

Lorsqu'un véhicule d'urgence, une dépanneuse ou un véhicule de surveillance est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants sont actionnés, le ou la conducteur·trice qui s'apprête à le dépasser doit respecter un corridor de sécurité. Il ou elle doit ralentir et s'éloigner le plus possible du véhicule immobilisé, après s'être assuré·e de pouvoir le faire sans danger.



Ne pas respecter un corridor de sécurité ou ne pas céder le passage à un véhicule d'urgence peut entraîner :

- Une amende de 200 \$ à 300 \$
- 4 points d'inaptitude

La manœuvre d'éloignement laissant un corridor de sécurité est très simple pour les automobilistes. Elle assure la sécurité des travailleur·euse·s qui interviennent sur la route. Cette action permet de réduire les risques d'accident pour l'employé·e et l'usager·ère en situation vulnérable.

TRANSPORT DE NEIGE

- Le Service des travaux publics est en planification de sa saison hivernale et procède à la mise à jour de sa banque de transporteurs de neige. Intéressé·e ? Vous possédez un camion 10 ou 12 roues, ou une semi-remorque ? Faites-nous part de votre intérêt à l'adresse suivante : travauxpublics@vsad.ca.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel travauxpublics@vsad.ca.



Pour ne rien manquer en août!

Jeux paralympiques d'été

Ils sont célébrés aux 4 ans
et se dérouleront
du 28 août au 8 septembre

Nous encourageons nos athlètes québécois et nous souhaitons bon succès à l'Augustinoise Sabrina Duchesne en paranatation.



9 août

Journée internationale
des populations autochtones

15 août

Fête nationale des Acadiens



12 août

Journée « J'achète un livre Québécois »

La VSAD vous invite à encourager les auteurs et autrices québécois-es. Vous recherchez des recommandations? Rendez-vous à la bibliothèque Alain-Grandbois.

20 août



Journée mondiale du moustique

Avez-vous lu notre article à ce sujet à la section Communications et vie citoyenne ?



23 août

#

Journée mondiale du hashtag

Saviez-vous que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a son propre hashtag?

Nous utilisons le #vsad

8 août



Journée internationale du chat

26 août

Journée mondiale du chien



TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

LA RENTRÉE EN MOBYLETTE... OUI, MAIS SOYEZ PRUDENT·E·S !

Votre adolescent·e a maintenant 14 ans et est impatient·e de débiter cette nouvelle année scolaire au volant de son nouveau cyclomoteur ? C'est formidable ! Cependant, cette nouvelle liberté vient avec des responsabilités et des restrictions :

- **Interdiction d'avoir un·e passager·ère** avant l'âge de 16 ans (en cas d'infraction, une amende de 100 \$ peut être imposée) ;
- **Respect des limites de vitesse** dans les rues. La plupart de nos rues résidentielles ont des limites de vitesse de 30 km/h, cette règle s'applique à tous et à toutes ;
- Obligation d'être équipé·e des accessoires de base pour assurer une bonne **visibilité** ;
- **Silencieux et système d'échappement** doivent être en bon état et conformes aux normes sur le bruit.

PROTÉGEZ-VOUS ET PROTÉGEZ LES AUTRES

En mobylette, la seule protection pour la personne qui conduit et le ou la passager·ère est le casque et les vêtements. Idéalement, comme en motocyclette, ces personnes devraient porter des vêtements de protection spécialement conçus pour la moto.

Cela peut grandement réduire les conséquences en cas d'accident. Sinon, portez au minimum des vêtements longs, même s'il fait chaud. L'asphalte, ça fait mal !



Saviez-vous
que?

Les accidents de la route sont encore aujourd'hui l'une des principales causes de décès chez les jeunes de 16 à 24 ans au Québec. Ils sont plus fréquents le soir, la nuit et la fin de semaine. Encouragez vos jeunes à rester prudent·e·s !

Référence : Société de l'assurance automobile du Québec



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel travauxpublics@vsad.ca.

BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

CURE DE RAJEUNISSEMENT À CERTAINES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

TRAVAUX AU PARC DU MILLÉNAIRE

Les travaux de réaménagement au parc du Millénaire ont débuté le 10 juin dernier et seront finalisés à la fin de l'automne prochain.

Des travaux d'installation et d'aménagement de l'aire de jeux seront également effectués à l'automne, plus précisément l'installation de structures de jeux visant une clientèle d'âge préscolaire soit de 18 mois à 5 ans.

Marché public Saint-Augustin

Le site actuel du Marché public Saint-Augustin au parc du Millénaire est présentement en train de se refaire une beauté !

Soyez sans crainte, le marché a quand même lieu comme à l'habitude. Il est tenu à quelques mètres vers la droite dans le stationnement du pavillon Laure-Gaudreault, pendant la durée des travaux. Pour tous les détails, consultez le : <https://www.facebook.com/marchepublicstaugustin>.

HÔTEL DE VILLE

Les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville vont bon train.

La première phase est toujours en cours, mais devrait être finalisée sous peu. Cette phase qui consiste à la démolition, à l'agrandissement et au réaménagement d'une partie des bureaux administratifs ainsi que des travaux d'aménagement extérieurs. La deuxième phase prévoyant l'agrandissement de l'atelier de mécanique a débuté au cours des dernières semaines.



Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est toujours pas accessible aux citoyen-ne-s. Cependant, tous les services aux citoyen-ne-s sont maintenus et ont été relocalisés dans d'autres bâtiments. Nous vous invitons à consulter le site web de la Ville afin de connaître les endroits de relocalisation et la date de réouverture de l'hôtel de ville via l'adresse <https://vsad.ca/travaux-hdv-garage>.

TRAVAUX AU TERRAIN DE BASEBALL AU CENTRE DELPHIS-MAROIS

L'ouverture du nouveau terrain de *baseball* à surface synthétique a eu lieu le samedi 22 juin dernier lors d'une activité organisée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et de Baseball Noroît.

Trois terrains de *baseball* se trouvent sur le territoire de la VSAD couvrant l'ensemble des catégories de *baseball*. La balle-molle peut également être pratiquée sur le terrain à surface synthétique. Nous vous souhaitons une excellente saison !



De gauche à droite : Jean-François Lebrun (vice-président baseball, Baseball Noroît), Yannick LeBrasseur (conseiller municipal, district 3 et maire suppléant), Martin Maranda (conseiller municipal, district 4), Jean-Philippe Sirois (président, Baseball Noroît), Nicolas Labrecque (vice-président aux opérations, Baseball Noroît). Ils sont accompagnés par les receveurs Hugo Martin (Patriotes bleu poudre) et Arnaud Guérin (Patriotes bleu royal).

TRAVAUX AU PARC DU GRAND-HUNIER

Nous vous rappelons que des travaux de réaménagement au parc du Grand-Hunier ont débuté le 10 juin dernier et se poursuivront jusqu'à la fin de la période estivale.

POUR ENJOLIVER LA VSAD



Les travaux de plantation d'arbres sur les terrains et emprises municipales de la ville débuteront au mois d'août prochain, et ce, jusqu'à la fin de l'été. Pour ce faire, diverses essences et variétés ont été sélectionnées.

Des accroche-portes seront distribués aux résidences situées à proximité de l'emprise municipale où les plantations seront faites. Nous vous rappelons que l'entretien de ces arbres est sous la responsabilité de la Ville.

PETIT RAPPEL SYMPATHIQUE

Selon l'Article 26 du Règlement n° REGVSAD-2014-429 relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général :

Il est interdit à quiconque de circuler à ou avec un cheval, une bicyclette, une motocyclette, une motoneige, un VTT ou un véhicule automobile quelconque dans les parcs et les sentiers aménagés par la Ville.



Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : vsad.ca/parcs ou communiquer avec le Service des bâtiments, parcs et espaces verts par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel info@vsad.ca.

RESSOURCES HUMAINES *et emplois*



TON EMPLOI SE TROUVE **ici**

Trésorier-ière adjoint-e - CPA
Technicien-ne en mécanique du bâtiment
Technicien-ne en génie civil
Préposé-e aux installations sportives et récréatives
Préposé-e à l'aréna
Brigadier-ière
Journalier-ière

Envie d'en savoir plus?
vsad.ca/carriere



INVESTISSEZ-VOUS DANS VOTRE COMMUNAUTÉ - DEVENEZ BRIGADIER-IÈRE-S SCOLAIRES

1. Dois-je demeurer à Saint-Augustin-de-Desmaures pour être brigadier-ière ?

Non, bien qu'il peut-être plus facilitant pour vous de demeurer sur le territoire de la VSAD, le poste est ouvert à tous et à toute !

2. À quoi ressemble le travail d'un-e brigadier-ière scolaire ?

Essentiellement, le travail consiste à surveiller et assurer la sécurité des écolier-ière-s aux intersections des rues, lors des entrées et des sorties des classes et lors des traverses.

3. Selon le moment de l'année, est-ce qu'il y aura des vêtements de protection auxquels j'aurai accès ?

La VSAD fournit des équipements de sécurité et offre également un crédit annuel en compensation pour l'achat de vêtements et d'articles requis pour assurer la protection, la santé et la sécurité des brigadier-ière-s.

4. Quel est mon rôle auprès des enfants ?

Informier et sensibiliser les écolier-ière-s sur les règles de sécurité et les bons comportements à adopter sur le réseau routier.

5. Est-ce qu'il faut déjà avoir travaillé avec des enfants ou avoir de l'expérience pour postuler ?

Non, le poste est ouvert à tous et à toute !

6. Est-ce qu'il y aura une période de formation ?

Oui, en plus de la formation offerte pour les nouveaux et les nouvelles brigadier-ière-s, ces personnes bénéficieront également d'une période de compagnonnage avec un-e employé-e d'expérience.



Voici le témoignage de M. Lanouette, brigadier scolaire. Nous lui avons demandé ce qui l'amène à revenir chaque année en tant que brigadier scolaire à la VSAD.

Je reviens chaque année en tant que brigadier scolaire pour le plaisir de travailler avec les jeunes et moins jeunes! Il est primordial d'arriver sur le coin avec une attitude positive, calme et pacifique. C'est un plaisir de travailler avec l'humain !

L'aspect humain joue un grand rôle lors de nos interactions avec les jeunes enfants, les adolescents et les parents. C'est comme cela que nous sommes capables d'établir de bonnes relations avec les usagers de la route et les écoliers. Parfois, c'est simplement de leur souhaiter une bonne soirée, un bon dîner ou une bonne fin de semaine qui nous permet d'établir un contact positif !

En tant que brigadier, il y a un beau travail de sensibilisation qui se fait auprès des jeunes. On les voit souvent 3 à 4 fois par jour donc c'est essentiel d'y aller avec une approche collaborative.

- Normand Lanouette



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au recrutement et pour consulter tous les appels de candidatures, visitez notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/carriere> ou communiquez avec le Service des ressources humaines par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel rh@vsad.ca.

ENVIRONNEMENT

et matières résiduelles

AOÛT

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

Ordures

Les ordures sont collectées toutes les semaines pendant la saison estivale.

POUR RECEVOIR UN ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Une distribution de rouleaux de sacs a été effectuée au cours du mois de mai. Vous ne l'avez pas reçu ou vos sacs sont défectueux ? Présentez-vous à l'accueil du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), situé au 4950, rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures, pour récupérer un nouveau rouleau de sacs mauves.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines, et ce, à l'année.

Encombrants

La prochaine collecte aura lieu le **mercredi 7 août**.

La date limite pour vous inscrire demeure le lundi précédent la collecte (5 août), à midi.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte.

L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

ATTENTION : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406

Écocentre - 3381, rue de l'Hêtrière

Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre

Lundi, mardi et mercredi: 9 h à 17 h
Jeudi et vendredi: 9 h à 18 h
Samedi et dimanche: 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

GUIDE DU TRI DES MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Trois collectes d'encombrants sont encore prévues au calendrier 2024 (7 août, 4 septembre et 2 octobre).

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en profite pour faire un rappel sur les matières acceptées à cette collecte et celles qui doivent prendre le chemin de l'écocentre situé sur la rue de l'Hêtrière, à la suite de la période de nombreux déménagements.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Appareils et accessoires sanitaires (toilettes, baignoires, lavabos, douches, etc.)

Les toilettes doivent être séparées en deux pièces. Un bain triangulaire ou carré n'est pas accepté.

Bâches bleues, toiles et filtres de piscine

Le filtre doit être vidé de son sable. La toile doit être roulée et solidement attachée en bout de 2 mètres maximum avec au moins un côté de plus de 1,2 mètre.

Équipement de chauffage (chauffe-eau, réservoir d'huile, tuyau de cheminée)

Le chauffe-eau doit être vidé de son eau, le réservoir d'huile doit avoir une capacité maximale de 910 litres et être coupé en deux ; le tuyau de cheminée doit avoir une longueur maximale de 1,2 mètre.

Équipements sportifs

Le panier de *basketball* doit être détaché de son pied et ne pas dépasser 1,2 mètre.

Gros électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, laveuses, sécheuses, etc.)

L'électroménager ne doit pas comporter de système de verrouillage de porte. Il doit être vidé complètement.

Matelas

Les matelas infestés doivent être rendus inutilisables et ensachés pour être collectés avec les encombrants.

Meubles d'intérieur, mobilier de salle de bain, divans, canapés, futons, etc.

Les coussins infestés doivent être rendus inutilisables et ensachés pour être collectés avec les encombrants.

Mobilier d'extérieur, chaises de patio en plastique

La balançoire, la glissoire d'enfant et la table à pique-nique doivent être démontées.

ATTENTION AUX « SERT PU À RIEN » !

Le matériel informatique et électronique, tels que les ordinateurs, écrans, téléviseurs, doivent être apportés à l'écocentre de l'Hêtrière, situé au 3381, rue de l'Hêtrière à Québec. Vous trouverez d'autres points de dépôt sur le site <https://lesserspariens.com/>.

La Ville de Québec offre également, sur son site web, un guide du tri complet à l'usage des citoyennes et citoyens de l'Agglomération de Québec à l'adresse : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/guide-du-tri/index.aspx>.



Téléviseurs et écrans



Ordinateurs de bureau



Photocopieurs et télécopieurs



Imprimantes et numériseurs



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux matières résiduelles, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/matieresresiduelles> ou communiquer avec le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel matieres.residuelles@vsad.ca.

URBANISME, quelques informations importantes

L'HARMONIE DANS LE VOISINAGE

Vivre en harmonie avec nos voisin-e-s est essentiel pour créer un quartier où il fait bon vivre. La VSAD vous partage quelques réflexions positives à garder en tête :

- Soyez compréhensif-ive-s envers vos voisin-e-s et gardez l'esprit ouvert afin de favoriser une atmosphère agréable dans votre quartier ;
- Respectez les règles de vie en communauté et soyez bienveillant-e envers votre voisinage. Un geste amical ne peut que favoriser la bonne entente ;
- Acceptez les inconvénients normaux du voisinage. Les bruits, les odeurs et certains autres petits désagréments font partie de la vie de quartier. Acceptez-les avec indulgence sachant que vos voisin-e-s feront de même vis-à-vis vous ;
- Abordez votre voisin-e avec respect et diplomatie si un de ses comportements vous dérange. La communication est la clé afin de résoudre les conflits.

Vous pouvez consulter l'article 976 du Code civil du Québec qui régit les rapports entre voisin-e-s ainsi que le Règlement n° REGVSAD-2014-429 relatif aux nuisances, à la salubrité et au bon gouvernement visant le bien-être général disponible sur notre site web et faites de votre quartier un lieu où règne l'harmonie !

Vous pouvez également signaler les infractions via la plateforme de signalements en ligne en vous rendant au : <https://vsad.ca/requete> ou par courriel à urbanisme@vsad.ca.



ACTIVITÉS NAUTIQUES SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN

Comme vous le savez, cette saison encore, les patrouilleur-euse-s du SPVQ sont actif-ive-s sur le lac Saint-Augustin pour effectuer des contrôles de sécurité nautique. Les vérifications incluent :

- Le respect de la limite de vitesse ;
- La validation des cartes de compétences des navigateur-trice-s ;
- L'enregistrement des embarcations auprès de Transport Canada ;
- La vérification de la présence de tout l'équipement de sécurité obligatoire, dont les VFI (vestes de flottaison individuelles).



La limite de vitesse maximale sur le lac Saint-Augustin est fixée à 55 km/h. Tout dépassement de cette limite constaté par les patrouilleur-euse-du service de police de la Ville de Québec peut entraîner une amende de 200 \$, plus les frais.

Plaisancier-ière-s, soyez prudent-e-s et respectez toujours ces règles pour garantir votre sécurité et celle des autres sur l'eau.

Si vous constatez que ces règles ne sont pas respectées, contactez le 911 sans tarder !

RAPPEL AMICAL - PROMENADE AVEC VOTRE MEILLEUR AMI À 4 PATTES

La VSAD est soucieuse de maintenir l'harmonie entre les citoyen-ne-s et les animaux domestiques.

C'est pourquoi nous vous rappelons cette petite règle à respecter, qui est de retirer immédiatement et proprement ses excréments. Que ce soit pour un aller-retour vers l'école du quartier ou une simple balade, vous êtes prié-e-s de respecter le Règlement n° 2017-519.

De plus, nous vous rappelons que les chiens doivent toujours être gardés en laisse dans les lieux publics, les rues et les parcs du territoire de la VSAD. Nous vous invitons à visiter le parc canin pour laisser votre toutou en liberté.

Pour de plus amples informations, visitez notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/animaux>.



COLPORTAGE NON AUTORISÉ – SOYEZ VIGILANT-E

La VSAD désire vous rappeler que tout individu faisant du porte-à-porte doit avoir un permis de colportage valide. En effet, les seul-e-s colporteur-trice-s exempté-e-s du règlement sont les représentant-e-s :

- D'une école ;
- D'un centre de service scolaire ou d'un organisme de loisirs ;
- D'organisme à but non lucratif œuvrant dans les domaines éducatifs, sociaux, sportifs, de plein air, scientifiques, cultures, religieux ou caritatifs, sollicitant des financements pour leurs activités.

Il arrive malheureusement que des individus de différentes compagnies effectuent du porte-à-porte sans autorisation dans nos rues, proposant ainsi leurs services pour des travaux sur votre propriété.

La VSAD vous invite à rester vigilant-e et à signaler au SPVQ la présence de ces individus dans votre secteur s'ils ne semblent pas détenir le permis de colporteur-trice requis.

Votre collaboration est essentielle pour maintenir la sécurité de notre communauté !



URBANISME, quelques informations importantes

VOTRE PISCINE RÉSIDENIELLE EST-ELLE RÉGLEMENTAIRE ?

Notre équipe d'inspecteur-trice-s est encore sur le terrain pour poursuivre l'inspection des piscines résidentielles. D'ici leur visite, vérifiez si votre installation actuelle répond aux normes en consultant le site web du Gouvernement du Québec sur la sécurité des piscines résidentielles et en y complétant l'auto-évaluation qui y est offerte afin de pouvoir apporter les correctifs au besoin via l'adresse : <https://www.baignadeparfaite.com/fr/test-d-autoevaluation>.

MISE AUX NORMES DES PISCINES EXISTANTES

Nous vous rappelons que le Gouvernement du Québec a adopté en 2021 d'importantes modifications au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles et que ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de le faire appliquer.



Les propriétaires de piscines installées avant le 1^{er} novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer au règlement provincial.

La Ville effectuera progressivement des rappels aux propriétaires pour les inviter à se conformer aux nouvelles normes avant l'arrivée de l'échéance. De plus, si vous avez obtenu un permis pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine, des visites d'inspection seront effectuées afin de s'assurer de la conformité et de la sécurité de celle-ci.



Vous devez obtenir un permis avant l'installation, la construction ou le remplacement d'une piscine qu'elle soit permanente ou démontable.

Il en est de même pour l'ajout ou la modification des éléments relatifs à sa sécurité (clôture, plateforme, etc.).



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

La VSAD encourage la plantation d'arbres par les citoyen-ne-s sur les terrains privés ou institutionnels du territoire augustinois en offrant une aide financière.

Ce programme permet de rembourser une partie des frais d'achat et de plantation d'arbres plantés sur un terrain privé ou institutionnel. Le remboursement accordé par la Ville à une personne qui en fait la demande équivaut à 50 % du montant total avant taxes, déboursé pour l'acquisition d'arbres et pour les services de plantation. Le remboursement maximal est fixé à 300 \$ pour toutes les demandes visant un même terrain privé ou institutionnel par année civile, soit entre le 1^{er} janvier le 31 décembre.

Continuez donc à planter des arbres en grand nombre ! Consultez le <https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres> ou communiquez avec le Service de l'urbanisme pour connaître tous les détails de ce programme d'aide financière.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/permis> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

PITOU DU MOIS

Dans le but de souligner l'importance de la licence canine à la VSAD, le Service des communications, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, instaurent cette rubrique mensuelle au MIM. Voici donc le **Pitou du mois d'août à la VSAD: Stella !**



« Voici Stella, joyeuse Cavalier King Charles de 7 ans ! Très attachée à sa famille (et pas mal n'importe quel visiteur...), elle ne veut jamais rien manquer, surtout pas une sortie en plein air ! Elle est prête à tout pour nous accompagner, même à porter le manteau tricoté par grand-maman ! Cette grande amie des chats a tout pour plaire et mérite sa place sur le mur des Pitous du mois ! »

- Jean-Philippe Boucher, « papa » de Stella

QUI SERA NOTRE PROCHAIN PITOU DU MOIS ?

Citoyen-ne-s de la VSAD propriétaire de chien, votre licence canine est-elle en règle ? Vous souhaitez que votre petite boule de poils fasse partie des prochaines publications du MIM et qu'elle soit en vedette sur nos réseaux sociaux et sur les panneaux de la VSAD ? Rien de plus facile. Consultez notre page web à l'adresse <https://vsad.ca/pitou-du-mois> pour connaître toutes les informations et participez en grand nombre !

Pour toutes questions concernant les licences canines, rendez-vous au <https://vsad.ca/animaux> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

Qui sait, votre pitou sera peut-être notre prochaine vedette !

COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

PRÉSENCE D'ANIMAUX IMPORTUNS À PROXIMITÉ DE VOTRE RÉSIDENCE ?

Les animaux sauvages (ratons laveurs, mouffettes, écureuils, renards, marmottes, etc.) sont fréquents en milieu urbain et ils savent s'adapter à l'environnement dans lequel ils habitent. Mais ils ne sont pas là par hasard ! Involontairement, nous leur fournissons souvent aliments, abris et sécurité.

Lorsqu'ils se trouvent à proximité des résidences, leurs aptitudes à trouver des sources de nourriture (poubelles et déchets ménagers) peuvent parfois provoquer des situations indésirables et générer des conflits avec l'humain-e. Ces animaux transportent des insectes et des parasites porteurs de maladies transmissibles. D'ailleurs, il est recommandé de ne jamais les toucher.

En règle générale, la présence humaine est suffisante pour faire fuir l'animal, mais la prévention demeure la meilleure pratique.

QUELQUES CONSEILS POUR FACILITER LA COHABITATION

- Ne nourrissez pas les animaux sauvages même de façon involontaire ;
- Gardez les ordures ménagères hors de leur portée ;
- Nourrissez les animaux domestiques à l'intérieur ;
- Éliminez toute odeur de nourriture en nettoyant les bacs à ordures et les grilles de cuisson ;
- Maintenez en laisse les chiens domestiques ;
- Nettoyez les lieux qui pourraient attirer l'animal par exemple, le dessous du cabanon, du garage, du perron, de la galerie ou du patio. Les entretoits et les greniers sont aussi des refuges intéressants ;
- Installez des obstacles qui les décourageront (clôture ou grillage autour des arbres, du cabanon ou du patio) ;
- La nuit, gardez à l'intérieur vos animaux domestiques ou d'élevage ;
- Repoussez-les en suivant les recommandations d'une personne experte en extermination. Plutôt que de tuer ou de capturer un animal importun, il est préférable de le dissuader d'avoir accès à des endroits inadéquats.



UN ANIMAL SAUVAGE BLESSÉ, QUE FAIRE ?

Les animaux sauvages sont adaptés pour survivre dans la nature. La méconnaissance des besoins des espèces peut amener des citoyen-ne-s bien intentionné-e-s à poser des gestes pour « secourir un animal sauvage ». En réalité, leurs gestes auront pour effet de diminuer ses chances de survie. La meilleure option demeure de ne pas intervenir et de laisser la nature suivre son cours.

La mort des animaux sauvages fait partie d'un processus naturel, bénéfique pour la biodiversité et dans lequel l'humain-e ne devrait pas interférer. Toutefois, une intervention devrait être réalisée uniquement lorsque l'animal présente une menace pour la sécurité des personnes ou des animaux domestiques, et qu'il ne risque pas de vous blesser ou de vous transmettre une maladie.

RÉCUPÉRATION D'ANIMAUX

La Société protectrice des animaux de Québec (SPA) récupère les animaux domestiques errants, les animaux de petite faune (mouffette, marmotte, etc.) et aussi les animaux que les citoyen-ne-s souhaitent abandonner. Contactez-les au 418 527-9104 ou visitez leur site web au <https://spadequebec.ca>.

Pour les animaux sauvages morts dans les rues municipales, la Ville peut s'occuper de les ramasser, communiquez avec le Service des travaux publics au 418 878-2955.

Pour les animaux sauvages morts sur les routes numérotées (routes 367 et 138 qui sont de compétence gouvernementale) c'est le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec qui s'en chargera. Nous vous invitons à composer le 418 646-3216.



PRÉVENTION DE LA RAGE

La rage est une maladie animale causée par un virus qui peut se transmettre aux humain-e-s. Il s'agit d'une maladie très grave qui entraîne la mort chez les animaux et les personnes après l'apparition des symptômes.

La transmission se fait habituellement par contact direct avec la salive d'un animal infecté, notamment par une morsure ou une égratignure. Même une toute petite morsure ou égratignure, par exemple d'une chauve-souris, peut transmettre le virus.

Tous les mammifères peuvent être infectés par la rage, y compris les animaux domestiques. Néanmoins, les petits mammifères sont peu susceptibles de transmettre la rage, puisqu'ils meurent généralement lorsqu'ils sont mordus par un animal infecté. Ainsi, la rage est rarement observée chez les :

- Rats ;
- Souris ;
- Gerbilles ;
- Lapins ;
- Écureuils ;
- Tamias.

ACTIONS POUR ÉVITER DE CONTRACTER LE VIRUS DE LA RAGE

- Évitez tout contact avec les animaux sauvages. Cela inclut les carcasses qui peuvent encore contenir le virus ;
- Si vous avez été mordu-e, griffé-e ou en contact avec la salive d'un animal sauvage, nettoyez toujours la plaie à grande eau et au savon, pendant 10 à 15 minutes. Contactez ensuite Info-Santé 811 ;
- Vaccinez vos animaux de compagnie, particulièrement ceux allant à l'extérieur. Le vaccin contre la rage est très efficace si l'animal reçoit ses rappels aux dates prescrites par le ou la vétérinaire ;
- Consultez un-e vétérinaire si votre animal domestique a été en contact avec un animal suspect de rage ;
- Contrôlez la présence d'animaux sauvages sur votre propriété ;
- Soyez vigilant-e.



ENVIE D'EN CONNAÎTRE D'AVANTAGE SUR LA COHABITATION AVEC LES ANIMAUX SAUVAGES ?

Consultez : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/cohabiter-animaux-sauvages>.

COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

PROTÉGEZ-VOUS DES PIQÛRES DE TIQUES ET DE MOUSTIQUES ! UNE SIMPLE PIQÛRE PEUT NUIRE À VOTRE SANTÉ

Les tiques et les moustiques représentent un risque lors d'activités de plein air, pour vous et votre animal de compagnie.

Les moustiques (maringouins) sont bien présents dans notre région. Saviez-vous qu'ils peuvent donner des maladies aux humains, même dans la région de la Capitale-Nationale? En effet, il arrive que les moustiques transmettent des virus tel que le virus du Nil occidental (VNO). Il faut donc s'en protéger. Les personnes les plus à risque de complications du VNO sont les personnes de plus de 50 ans et celles dont le système immunitaire est affaibli.

Les tiques sont aussi présentes dans la région. Elles peuvent transmettre des maladies comme la maladie de Lyme. Vous vous exposez aux piqûres de tiques lors des promenades dans les boisés, les buissons et les hautes herbes.

LORSQUE VOUS FAITES DES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Pendant l'activité

- Restez à l'intérieur des sentiers ;
- Évitez de marcher dans les hautes herbes ;
- Portez des vêtements longs et des chaussures fermées ;
- Appliquez du chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine.

Après l'activité

- Prenez une douche rapidement ;
- Faites une inspection complète de votre peau ;
- Pensez à examiner les enfants et les animaux de compagnie ;
- Placez les vêtements qui ont été portés pendant l'activité de plein air dans la sècheuse à température élevée pendant 10 minutes.

SI UNE TIQUE VOUS PIQUE

Retirez les tiques visibles le plus rapidement possible ;

- Consultez le <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/retrait-dune-tique-en-cas-de-piqure> ;
- Un antibiotique en prévention pourrait être recommandé selon la municipalité où vous avez été piqué-e par une tique ;
- Consultez un professionnel de la santé (médecin ou pharmacien-ne) ;
- Surveillez l'apparition d'une rougeur sur la peau ou de fièvre dans les 3 mois suivant la piqûre de tique ou d'autres symptômes inhabituels au courant de l'année suivante ;
- Consultez un médecin en cas de symptômes ;
- Il est possible de faire identifier la tique par un professionnel en soumettant une photo au projet eTick.ca, qui invite le public à s'impliquer dans le suivi des populations de tiques.



Informez-vous sur les moyens de se protéger des piqûres de tiques ou de moustiques en visitant le : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/se-protger-des-piqures-de-moustiques-et-de-tiques>.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET MIEUX-ÊTRE EN AGRICULTURE

Pendant les vacances scolaires, comment protéger adéquatement les enfants à la ferme lorsqu'on sait que milieu de vie et milieu de travail ne font souvent qu'un ? Tout en sachant que 85 % du territoire augustinois est situé en zonage agricole et qu'il accueille plusieurs entreprises agricoles familiales. Il arrive fréquemment que les enfants et les adolescent-e-s utilisent l'environnement de travail comme espace de jeu ou qu'ils participent aux tâches.

Toutefois, ces activités doivent être réalisées de façon sécuritaire. Les adultes peuvent profiter de ces activités pour familiariser leurs enfants grâce à une démarche de prévention et les aider à développer des habiletés en santé et en sécurité. Ainsi, ils les aideront à acquérir de bonnes habitudes jusqu'à leur vie adulte, ce qui permettra de réduire les risques de blessures.



La démarche **JETEM** (ou Je t'aime) permet aux parents de structurer l'analyse de leur environnement afin d'identifier le plus de risques possible. Le jugement des parents englobe toute la démarche et assure sa bonne réalisation. Pour une activité donnée, le parent doit répondre aux questions le plus objectivement possible selon quatre composantes : **l'enfant, les tâches, l'environnement et le matériel**.

#1 JUGEMENT DES PARENTS

Analysez objectivement chaque enfant, les tâches à effectuer, le matériel et l'environnement avant de les emmener à la ferme.

#2 ENFANT

Prenez en compte leurs capacités physiques, leur compréhension des consignes de sécurité, leur conscience des dangers, etc.

#3 TÂCHES

Tenez compte du niveau de maturité de l'enfant, signalez à tous la présence d'un enfant, déterminez le niveau d'attention requis, etc.

#4 ENVIRONNEMENT

Contrôlez l'accès aux zones dangereuses, assurez un contact visuel constant avec l'enfant, mettez en place toutes les mesures de prévention requises, etc.

#5 MATÉRIEL

Adaptez les outils, équipements, véhicules, produits, etc. pour les enfants, sinon ceux-ci doivent en être tenus à l'écart.

Consultez le guide « **Sécurité des enfants à la ferme** », élaboré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et l'Union des producteurs agricoles, avec la collaboration des Agriculteur-trice-s du Québec via ce lien : https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_SST/brochure-securite-enfants-ferme.pdf.

COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

CONNAISSEZ-VOUS LA MAISON THIBAUT-SOULARD ?

Citée immeuble patrimonial par la municipalité en 2009 et vouée à l'animation culturelle depuis janvier 2014, la maison est bien implantée au cœur de la ville, au coin de la route 138 et de la rue Jean-Juneau. La Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures loge à cette maison depuis 2018 et y accueille ses membres et visiteurs (<https://histoirestaugustin.com/>).

Cette résidence témoigne d'une période de transition de l'architecture domestique québécoise. Au cours de ses 200 ans (environ) d'existence, la maison a subi plusieurs transformations au fil des ans.

D'inspiration française, ces changements majeurs lui confèrent aujourd'hui des caractéristiques architecturales s'apparentant à la maison dite « Québécoise ». La maison Thibault-Soulard a été construite en pièces sur pièces assemblées à queue d'aronde, une technique ancienne de construction.

Curieux·euse d'en apprendre davantage sur le patrimoine bâti ? Nous vous invitons à consulter le guide **Le patrimoine bâti résidentiel de la VSAD** via ce lien <https://vsad.ca/uploads/attachments/rap-patrimoinebati-20181206.pdf>.



UN SOUTIEN AU ❤️ DE VOTRE QUOTIDIEN

Le vendredi 26 avril dernier, l'équipe de Présence-famille Saint-Augustin avait le plaisir de reconnaître l'apport de ses bénévoles.

Sans eux, il serait impossible d'offrir les services aux usager·ère·s. Chaque année, ils honorent l'implication exceptionnelle de certains d'entre eux dont :

- Madame Monique Tessier a reçu un certificat de Bénévolat Québec.
- Messieurs Christian Béland, Lucien L. Pellerin, Mesdames Dyane Brouillette, Johanne Lachance, Christine Fournier et Renée Thibault ont reçu des mentions de bénévoles émérites.
- Le titre de bénévole de l'année a été remis à Monsieur René Béchard, responsable de l'activité badminton.

Bénévolat... c'est brillant !



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux communications, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/communication> ou communiquer avec le Service des communications par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel communications@vsad.ca.

NOUVEAU FONCTIONNEMENT Hockey libre – Été 2024

Activités sur réservation

- Accès gratuit aux résidents VSAD
- Accès aux non-résidents : 8 \$ + taxes
- Réservation en ligne obligatoire pour tous





LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



La nouvelle centrale de police a été mise en fonction le 29 juillet dernier. Située sur le boulevard Louis-XIV, le long de l'autoroute Laurentienne, ce bâtiment de sécurité publique à la fine pointe de la technologie remplace le poste de police du parc Victoria.

Les services habituels y sont offerts :

- Prise de plainte ;
- Prise d'empreintes ;
- Vérification d'antécédents judiciaires ;
- Zone de rencontre neutre.

Pour en savoir plus sur ce projet, visitez le : www.ville.quebec.qc.ca/centrale-police.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

- Par téléphone : 418 641-6411
- Par courriel : police@spvq.quebec
- En personne à l'adresse :
Service de police de la Ville de Québec
495, boulevard Louis-XIV, Québec
(Québec) G2K 1W3



SUR LES PLANS D'EAU, SOYEZ RESPONSABLE !

Bien qu'il ne soit pas interdit de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation à quai ou à l'ancre, même s'il s'agit d'un bateau à moteur, il est important de se rappeler que les plaisancier-ère-s qui consomment de l'alcool augmentent considérablement les risques de décès en plus de s'exposer aux sanctions prévues par le Code criminel.

En effet, la consommation d'alcool est attribuable à plus de 40 % des accidents nautiques au Canada. Rappelez-vous que, sur l'eau, les effets de l'alcool se font sentir beaucoup plus rapidement.

Naviguer avec les facultés affaiblies constitue une infraction au Code criminel alors il est préférable d'attendre après votre activité pour vous désaltérer avec votre boisson alcoolisée préférée.

Afin que la navigation demeure sécuritaire et agréable :

- Assurez-vous d'avoir une veste de flottaison individuelle pour chaque personne ;
- Assurez-vous d'avoir tous les équipements obligatoires en fonction de votre type d'embarcation ;
- Respectez les autres plaisancier-ère-s et soyez courtois-e-s.

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

auteur magazine **Récit** **fiction** **BD**
documentaire **roman** **livre** **manga**

SERVICE en vedette ce mois-ci

Venez faire le plein de livres ou de DVD à petits prix!

La bibliothèque garnit régulièrement sa vente dans le hall. Contribuez à donner une deuxième vie à ces documents qui doivent être retirés de la collection.

Romans, bandes dessinées, films, CD de musique, vous trouverez assurément de quoi agrémenter votre été.



VIE DE BIBLIOTHÈQUE - à découvrir ou redécouvrir

Saviez-vous que le personnel de la bibliothèque traite tous les livres de sa collection afin de les protéger et d'allonger leur durée de vie? Non seulement sont-ils couverts complètement ou partiellement, mais le personnel peut également faire des réparations mineures.

Cependant, les usagers de la bibliothèque ont aussi un rôle à jouer. Rappelez-vous que vos documents de la bibliothèque doivent être tenus loin de votre boisson préférée, des marqueurs et des crayons, ainsi que du ruban adhésif servant à réparer une page déchirée.

Merci de ne pas réparer vous-mêmes les livres et de signaler tous les bris au personnel! Nous travaillons pour vous!



SUGGESTIONS DE LECTURE

D'Hélène Deshaies, technicienne en documentation

Anna O – Roman adulte de Matthew Blake
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : BLAKE B6365ao suspense

Pourquoi le lire : Ceux qui aiment le style de roman « thriller psychologique » seront comblés. C'est le genre de livre qu'on se met à lire et qui devient vite addictif. Un style d'écriture vif et dynamique et qui se déroule à un rythme effréné, nous faisant tourner page après page parce qu'on veut savoir... Une histoire avec une fin surprenante. - Hélène Deshaies



De Jean-Michel Vachon, directeur adjoint – **Urbanisme et opérations immobilières**

Le Siècle – Roman adulte de Ken Follett
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : FOL KES
disponible aussi en format audionumérique



Pourquoi le lire : Cette fiction historique nous fait revivre plusieurs moments importants du 20^e siècle en suivant la vie de 5 familles de différentes nationalités, sur 3 générations. J'ai adoré lire ces livres puisque je suis un passionné d'histoire et de politique et qu'ils m'ont permis de vivre « comme si j'y étais » ces événements historiques qui ont façonné le monde d'aujourd'hui.
– Jean-Michel Vachon

HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE	10 H - 17 H	LUNDI	10 H - 18 H	MARDI	13 H - 20 H
MERCREDI	13 H - 20 H	JEUDI	13 H - 20 H	VENDREDI	10 H - 18 H
				SAMEDI	10 H - 17 H

VSAD.ca/CULTURE
catalogue.vsad.ca

LOISIRS, CULTURE *et vie communautaire*

RETOUR SUR LES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE, ÉTIEZ-VOUS DES NÔTRES ?

C'est sous le thème **RETROUVONS-NOUS À LA BELLE ÉTOILE** que se sont déroulées les festivités de la Fête nationale à Saint-Augustin-de-Desmaures cette année! Des festivités accessibles et diversifiées ont été offertes dans les endroits que vous fréquentez lors de vos activités de loisirs et dans vos quartiers.

La première partie de la journée a eu lieu au parc Place-Portneuf, où jeux gonflables, maquillage et mascottes étaient au rendez-vous! Les petit-e-s et les grand-e-s ont dansé au rythme de la musique de Jérôme Casabon et les enfants ont été émerveillés par des spectacles de cirque hors du commun.

En soirée, la fête s'est poursuivie au Centre communautaire multifonctionnel secteur est où des jeux géants, un petit train, des personnages, un spectacle de cirque et le chansonnier Benoît Moisan attendaient les gens. Pour la partie spectacle sur la nouvelle scène extérieure, Jérôme Casabon a offert la première partie du spectacle principal avec ses propres chansons cette fois-ci. Le groupe l'Esprit de veillée a ensuite enchanté le public avec des succès québécois d'hier et d'aujourd'hui. La troupe du Théâtre St-Augustin a mis la table à cette soirée en donnant une couleur unique au traditionnel discours patriotique.

Merci à tous et à toutes pour votre participation !



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, nous vous invitons à consulter notre site web via les adresses : <https://vsad.ca/loisirs> et <https://vsad.ca/culture> ou téléphoner du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au 418 878-5473 ou par courriel à l'adresse : loisirs@vsad.ca.

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS LOISIRS, CULTURE ET COURS AQUATIQUES

Automne 2024

Programmation disponible le 9 août

Début de la session le 16 septembre

Inscription pour les résidents:

du lundi 19 août à 9 h au dimanche 8 sept. 2024

Inscription pour tous :

du lundi 26 août à 9 h au dimanche 8 sept. 2024



VSAD.ca/programmation

Pour information : 418 878-5473

Nouveautés

Aquatiques

Initiation au cours de percussion
Natation Ados/sauvetage

Loisirs

Excel de base
Swing débutant
Méditation shen gong

JEUDI
22
AOÛT
18 H À 21 H

L'AVANT-NUIT

PARCOURS FESTIF ET ARTISTIQUE

ÉDITION 2024

AU PARC RIVERAIN

SENTIERS ÉCLAIRÉS ET ANIMATIONS SURPRISES



LA POINTE

18 H & 20 H **LES 6DS**

A CAPPELLA SOUS LE GRAND SAULE

18 H 30 & 19 H 15 & 20 H 30

VÉRANDA

COUNTRY-FOLK SUR LA BERGE

LA ROCHE

DÈS 18 H

YANN LEMIEUX

ART FLUORESCENT ET PARTICIPATIF



OEUVRES VIRTUELLES
AVEC DES ÉLÈVES DU SSF

LA FORÊT DES GÉANTS

VOLET JEUNESSE

EN
OUVERTURE

LES GAVROCHES CIRQUE À SAVEUR D'ANTAN

18 H 30 **LA FAMILIA** SPECTACLE DE RUE FESTIF EN FORÊT

19 H 45 **WORK IN PROGRESS** (WIP)

ROCK FORESTIER ACOUSTIQUE

LE QUAI

18 H & 20 H **MAUDE CARRIER**

POP-FOLK AU GRÉ DES VAGUES

19 H 15 **LES 6DS**

A CAPPELLA SUR LES FLOTS



PROGRAMMATION DÉTAILLÉE

VSAD.ca/LAVANTNUIT

UN ÉVÉNEMENT CULTUREL UNIQUE EN PLEIN COEUR DE LA
NATURE MAJESTUEUSE DU PARC RIVERAIN

LE BABILLARD DES AUGUSTINOIS ACTIFS

ACTIVITÉ

SPECTACLE

CONFÉRENCE

ÉVÈNEMENT

VS
AD

Programmation des activités Automne 2024 Loisirs, culture et cours aquatiques

Dates de session: 16 septembre au 8 décembre 2024

Inscription résidents: Du lundi 19 août à 9 h au dimanche 8 septembre 2024

Inscription pour tous: Du lundi 26 août à 9 h au dimanche 8 septembre 2024

L'inscription se fait en continu pour les activités culturelles gratuites.

La programmation sera disponible en ligne au [VSAD.ca/programmation](https://vsad.ca/programmation) et dans tous nos établissements le 9 août.

Club de lecture Crock-Livres 2024

Il reste encore quelques semaines pour participer au club de lecture Crock-Livres. Le club prend fin le 17 août! Visitez le [VSAD.ca/crocklivres](https://vsad.ca/crocklivres) pour connaître l'horaire du club afin de venir rencontrer les animatrices qui pourront te conseiller dans tes lectures et t'aider à compléter ton passeport.



Crock-Livres 2024

Il y a des prix de participation à toutes les semaines pour les «supers cowboys et cowgirls» qui seront venus faire valider leurs lectures. Des animations et pleins de surprises seront également au programme, reste à l'affût! Ervil te promet du plaisir tout l'été, viens t'amuser avec lui!

Desjardins
Caisse de Cap-Rouge-Saint-Augustin

Sondage estival



Votre avis compte!

Avez-vous récemment participé à l'une de nos activités estivales? Que ce soit les beaux mardis, les jeudis animés ou la Fête nationale, nous voulons savoir ce que vous en avez pensé.

EN AOÛT

19 h

Soirée musicale
country folk
avec Guillaume Lafond
Parc Place-Portneuf

1
JEU

18 h 30

Soirée zen
Parc des Bosquets

6
MAR

19 h

Ravel chante Dubois
avec Jean Ravel
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

8
JEU

10 h 30

Atelier d'improvisation
théâtrale
Thématique Far West
Bibliothèque Alain-Grandbois
*Réservé aux membres Crock-Livres

10
SAM

9 h 30

Groupe de randonnée
Parc national de la Jacques-Cartier
Départ en autobus du Complexe sportif multifonctionnel
Inscription à [VSAD.ca/inscriptions](https://vsad.ca/inscriptions)

13
MAR

18 h 30

Soirée sportive
Centre socio-récréatif
Les Bocages

13
MAR

19 h

PROGRAMME DOUBLE
Spectacle familial
de jonglerie et cinéma en plein air
pour toute la famille
Parc Place-Portneuf

15
JEU

6^e édition

LE Tremplin

Une rentrée sportive et festive

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024

COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Entre 10 h et 15 h

Dévoilement de la programmation le 9 août
[VSAD.ca/LETREMPLIN](https://vsad.ca/LETREMPLIN)

▶▶▶▶▶ SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER

LES AUGUSTINOIS ACTIFS



@AUGUSTINOISACTIFS

VSAD.ca

